POLITIQUE D'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE EN MILIEU SCOLAIRE

Polyvalente des Quatre-Vents
2026

Conseil d'établissement
Approuvé le 11 novembre 2026
Rés. : # CÉ-039-2627-027

TABLE DES MATIÈRES

Place de l'intégrité à la *Polyvalente des Quatre-Vents* 2

L'intégrité intellectuelle 2

L'intégrité intellectuelle dans le cadre du PÉI à la Polyvalente des *Quatre-Vents* 2

Le profil de l'apprenant de l'IB d'un élève intègre… 3

Rôles et responsabilités des intervenants 3

Direction de l'établissement 3

Coordonnateur du PÉI 3

Enseignants 4

Élèves 4

Parents 4

Définitions 5

Travail authentique 5

Fraude 5

Soutien aux élèves du PÉI dans l'apprentissage de l'intégrité intellectuelle 6

Les bonnes pratiques en matière d'intégrité intellectuelle 6

Procédures et conséquences en cas de plagiat 6

Lors de travaux, devoirs, test ou examen 6

Lors d'un examen de fin d'année de l'école, du Centre de services scolaire ou d'épreuve ministérielle. 7

Dans le cadre du projet personnel du PÉI 7

Liberté académique et d'expression 7

Procédures de diffusion et de révision 8

Utilisation de l'intelligence artificielle 8

BIBLIOGRAPHIE 9

Place à l'intégrité intellectuelle à la *Polyvalente des Quatre-Vents*

L'intégrité à la *Polyvalente des Quatre-Vents* est au cœur des valeurs. En effet, dans le cadre de la mise en place du projet éducatif, un sondage a été complété par des élèves, des parents, des membres du personnel et des membres de la communauté. Les valeurs qui sont ressorties de ce sondage sont : ***la collaboration, le respect, l'équilibre et l'engagement.*** Des élèves respectueux, qui évoluent dans une communauté et un établissement d'enseignement où ces valeurs prédominent font d'eux, des élèves ayant à cœur l'intégrité.

L'intégrité intellectuelle

L'intégrité intellectuelle est un principe directeur de l'éducation ainsi qu'un choix d'agir de manière responsable qui garantit à son auteur que les autres lui accorderont leur confiance en tant qu'individu. Ce principe directeur constitue la base de toute prise de décision et de tout comportement éthique dans la production de travaux scolaires légitimes, authentiques et honnêtes.

L'intégrité intellectuelle dans le cadre du PÉI à la *Polyvalente des Quatre-Vents*

L'intégrité intellectuelle est enseignée au PÉI dans le cadre des ***approches de l'apprentissage***. Ces dernières seront exploitées à travers cinq (5) grandes familles de compétences :

- Communication;
- Dimension sociale;
- Autogestion;
- Recherche;
- Pensée.

[1] PROJET ÉDUCATIF. *Polyvalente des Quatre-Vents,* Saint-Félicien 2024, p. 7-8.

Le profil de l'apprenant de l'IB d'un élève intègre

À travers son cheminement au PÉI, l'élève sera amené à développer les ***qualités de la communauté d'apprentissage de l'IB*** qui sont étroitement liées à l'intégrité intellectuelle. Elles se déclinent en trois (3) catégories :

- Compétences sociales;
- Compétences personnelles;
- Compétences techniques.

« Nous adhérons à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et possédons un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde. Nous sommes responsables de nos actes et de leurs conséquences » [2].

Rôles et responsabilités des intervenants

Direction de l'établissement

- Elle est responsable de la mise en place de la politique d'intégrité intellectuelle, en collaboration avec le comité d'élaboration.
- Elle applique le code de vie concernant l'intégrité dans l'établissement.
- Elle doit s'assurer, en collaboration avec les enseignants, que chaque élève :
  - ➥ Comprenne ce qu'est l'intégrité intellectuelle ;
  - ➥ Reçoive des conseils sur les techniques d'étude ;
  - ➥ Reçoive le guide uniforme maison *« Les règles de présentation écrite »,* outil qui sera utilisé pour la totalité du parcours à la *Polyvalente des Quatre-Vents* ;
  - ➥ Comprenne ce que constitue un cas de fraude et les conséquences encourues si l'élève est reconnu coupable.[3]

Coordonnateur du PÉI

- Il coordonne le soutien pédagogique en matière de respect de la politique d'intégrité intellectuelle.

---

[2] BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Profil de l'apprenant,* p.1.

[3] ENSEIGNANT-RESSOURCE. *Polyvalente des Quatre-Vents*, p.2.

Enseignants

- Ils soutiennent la politique du milieu de l'établissement et s'y conforment.
- Ils encouragent l'honnêteté des élèves, font des recommandations et enseignent aux élèves, lors des travaux de recherche, comment utiliser toutes formes de sources de manière conforme, incluant l'intelligence artificielle.
- Ils informent les élèves des bonnes pratiques en matière d'intégrité intellectuelle et des conséquences prévues dans le cas du non-respect de la politique.
- Ils utilisent et enseignent le contenu du guide uniforme maison *« Les règles de présentation écrite ».*
- Ils signalent à la direction de l'établissement tout cas de plagiat, de collusion ou de reproduction.

Élèves

- Ils apprennent la signification de l'intégrité intellectuelle et de la propriété intellectuelle.
- Ils utilisent le guide uniforme maison *« Les règles de présentation écrite ».*
- Ils s'assurent que les travaux remis et soumis à l'évaluation sont des tâches authentiques.
- Ils apprennent à citer correctement les idées et les travaux empruntés à autrui.
- Ils respectent les dates de remise des travaux et sont informés des pénalités encourues.
- Ils font preuve d'honnêteté et d'intégrité en tout temps dans leurs travaux et lors des évaluations.
- Ils appliquent les conseils et les bonnes pratiques du guide *« Les règles de présentation écrite ».*
- Pour l'élève au PÉI, il reçoit, dans le cadre du *cours « Méthodes et techniques de travail »* en 1re secondaire, les conseils et les bonnes pratiques concernant les techniques d'étude, de rédaction, de recherche et de citations de sources.
- Pour les élèves au PÉI, ils s'assurent de compléter entièrement le formulaire d'intégrité du projet personnel prouvant ainsi l'authenticité de leur travail.
- Ils utilisent l'intelligence artificielle selon le protocole d'utilisation de l'IA du Centre de services scolaire.

Parents

- Ils sont informés de l'existence du guide uniforme maison *« Les règles de présentation écrite »,* lors des assemblées annuelles des parents pour chaque niveau.
- Ils sont informés de l'existence de la politique d'intégrité intellectuelle.

Définitions

À la *Polyvalente des Quatre-Vents*, nous pensons qu'il est nécessaire de bien préciser les terminologies suivantes :

Travail authentique

Un travail authentique répond aux exigences présentées dans le document *« Les règles de présentation écrite »* remis à tous les élèves du PÉI de la *Polyvalente des Quatre-Vents*. Un travail dans lequel l'élève présente ses propres idées et cite toutes les sources des idées ou des travaux d'autrui représente aussi un travail authentique. Évidemment, un travail authentique n'a pas été produit par une intelligence artificielle.

Fraude

Comportement procurant ou susceptible de procurer un avantage déloyal à l'élève ou à tout autre élève dans une ou plusieurs composantes de l'évaluation. La fraude inclut les éléments suivants :

- Le **plagiat** : Le candidat présente, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne sans mentionner correctement, clairement et explicitement les sources correspondantes.

- La **collusion** ou **reproduction** : Le candidat contribue à la mauvaise conduite d'un autre candidat, par exemple en autorisant qu'un autre candidat copie son travail ou le présente comme sien pour l'évaluation.

- **L'utilisation d'une intelligence artificielle** : Le candidat utilise de façon inappropriée une intelligence artificielle pour produire un travail en totalité ou en partie ou en omettant d'indiquer son utilisation.

Tout autre comportement procurant un avantage déloyal lors d'une évaluation sera considéré comme une fraude. Par exemple : écrire des réponses sur un petit papier, utiliser un appareil électronique prohibé, faire des signaux avec un autre élève ou un groupe d'élèves pour échanger des réponses, mettre délibérément à vue une copie d'évaluation dans le but qu'un autre élève s'en inspire ou la copie, etc.

Soutien aux élèves du PÉI dans l'apprentissage de l'intégrité intellectuelle

Pour aider les élèves, les règles sont rappelées chaque fois qu'un travail l'exige. Elles font partie du volet ***approches des apprentissages***, et, bien entendu, des qualités du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB.

En effet, chaque enseignant a la tâche de discuter d'intégrité intellectuelle lorsqu'il leur propose un travail ou lorsque l'occasion se présente. Il va de soi qu'il doit également servir de modèle.

Un document intitulé *« Les règles de présentation écrite »* est remis à tous les élèves du PÉI dès la 1re secondaire et est déposé sur la plateforme numérique des élèves du PÉI. Ce document a comme objectif d'aider les élèves à bien respecter la propriété intellectuelle d'autrui.

Les bonnes pratiques en matière d'intégrité intellectuelle

Tout au long de son parcours à la *Polyvalente des Quatre-Vents*, l'élève apprendra à :

- Identifier les citations qui appartiennent à autrui dans un texte (citations textuelles, citations d'idées, etc.);
- Utiliser les notes en bas de page autant pour les textes écrits que pour les images;
- Citer correctement ses sources dans plusieurs formats;
- Identifier clairement la contribution de chaque élève dans un travail d'équipe, incluant son propre travail;
- Mener avec intégrité des autoévaluations ainsi que des évaluations par les pairs;
- Utiliser les technologies de l'information et les réseaux sociaux de manière responsable, incluant l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Procédures et conséquences en cas de plagiat

Lors de travaux, devoirs, tests ou examens

Les travaux plagiés qui ont une valeur sommative pourraient se voir attribuer la note de « 0 ». Une note est consignée au dossier de l'élève dans le système SPI ou Mozaïk Portail.

Les conséquences possibles :

- Reprise de travaux;
- Travaux supplémentaires (réflexion, devoir, etc.);
- Perte de droits ou de privilèges majeurs;

En cas de récidive(s), la direction pourrait mettre en place un plan d'intervention dans le but d'enrayer la situation.

Lors d'un examen de fin d'année de l'école ou du Centre de services scolaire

Le surveillant doit produire un rapport écrit pour chaque cas de plagiat ou de comportement déviant (possession d'un appareil électronique, texte hors thème, commentaires disgracieux, refus de compléter l'épreuve, etc.), et saisir le matériel s'il y a lieu, la copie d'examen et communiquer avec la direction.

- Le **matériel électronique :** Il est formellement interdit aux élèves d'utiliser tout appareil électronique portable, sauf si indiqué dans le plan d'intervention, téléphone cellulaire, montre intelligente, etc. durant la passation de l'épreuve. Tout élève qui contrevient au règlement devra être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de plagiat.

- **Tricherie** : Lorsque la personne attitrée à la surveillance constate qu'il y a copiage, elle doit immédiatement saisir la feuille de réponses, le questionnaire et tout matériel incriminant et expulser l'élève du local où a lieu l'épreuve. Elle doit rédiger un rapport indiquant les raisons de l'expulsion, le signer et y joindre tout le matériel saisi et remettre le tout à la direction.

Dans le cadre du projet personnel du PÉI

Les élèves de 5e secondaire doivent compléter entièrement le formulaire d'intégrité du projet personnel. Par ce formulaire, ils garantissent l'authenticité de leur travail.

Un élève qui ne peut pas remettre un formulaire d'intégrité rempli et signé par son enseignant superviseur de projet personnel, ne peut garantir l'authenticité de son travail. La remise d'un formulaire d'intégrité incomplet empêche l'envoi du rapport de projet personnel en révision de la notation à l'IB. L'élève se verra attribuer la mention F, non complété et ce dernier ne pourra pas obtenir la note de passage.

Liberté académique et d'expression

Tous les participants de la communauté scolaire, qu'ils soient membres de la direction, enseignants, professionnels, personnel de soutien, à titre individuel ou en tant que membres d'un groupe, ainsi que tous les visiteurs et invités de l'école, jouissent du droit d'exprimer leurs points de vue en toute liberté et dans le respect d'autrui.

Finalement, la *Polyvalente des Quatre-Vents* reconnaît que la liberté de débattre et la critique font partie intégrante de la quête du savoir, spécialement dans un programme qui prône l'ouverture d'esprit et le développement d'un esprit critique nuancé. Toute plainte en vertu de cette politique doit être déposée à un membre de la direction, et ce, dans un délai jugé raisonnable.

Procédures de diffusion et de révision

Sous la responsabilité de la direction, la politique sera révisée annuellement. En fait, tous les intervenants de l'école recevront la politique à des fins de modifications. Les modifications seront discutées au CPEE et approuvées par le conseil d'établissement.

En début d'année scolaire, la politique sera diffusée à tous. De plus, elle se retrouvera sur le site Web de l'établissement.

Utilisation de l'intelligence artificielle

À partir de l'année scolaire 2026-2027, le *Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets* a publié un protocole relatif à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans ses établissements. Tous les élèves et le personnel du Centre de services scolaire sont donc soumis à ce protocole et aux règles établies.[1-2]

En cas de mauvaise utilisation de l'intelligence artificielle, des sanctions seront appliquées, et ce, en fonction du manquement.

[1] Politique relative à la gouvernance de l'intelligence artificielle générative, Roberval, 2026.

[2] Directive visant à valiser l'utilisation de l'intelligence artificielle générative, Roberval, 2026.

BIBLIOGRAPHIE

Documents

AGENDA SCOLAIRE. *Code de vie – Polyvalente des Quatre-Vents,* 2026-2027, p. 12 à 26.

DOCUMENT INTERNE. *Session épreuves de juin 2021.*

ENSEIGNANT-RESSOURCE. *Polyvalente des Quatre-Vents*, p. 2.

LA COURVILLOISE. *Politique d'intégrité en milieu scolaire,* 2019-2022, 9 pages.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Document d'information, épreuve unique Français, langue d'enseignement 5e année du secondaire,* Janvier 2022 – Juin 2022 – Août 2022, [PDF en ligne], [http://www.education.gouv.qc.ca], 10 novembre 2021.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Politique en ce qui concerne les épreuves ministérielles.*

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION. *Polyvalente des Quatre-Vents,* 2021-2022, 22 pages.

POLITIQUE D'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE EN MILIEU SCOLAIRE. *Polyvalente des Quatre-Vents, version préliminaire,* 2021-2022, 10 pages.

POLYVALENTE DES QUATRE-VENTS. *Consignes aux surveillants lors des examens de fin d'année à la Polyvalente des Quatre-Vents,* 1er juin 2021, 1 page.

POLYVALENTE DES QUATRE-VENTS. *Directives aux élèves,* 1er juin 2021, 1 page.

POLYVALENTE DES QUATRE-VENTS. *Les règles de présentation écrites.*

PROJET ÉDUCATIF. *Polyvalente des Quatre-Vents,* 2024, p. 7-8.

RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ. *Polyvalente des Quatre-Vents, 2021-2022,* p. 5.

Sites internet

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB, 3 octobre 2019,* [En ligne], adresse URL : [https://ibo.org/globalassets/digital-tookit/brochures/academic-honesty-ib-fr.pdf].

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique,* 3 octobre 2019, [En ligne], adresse URL : [http://despionniers.csduroy.qc.ca/wp-content/uploads/sites/6/2013/07/Les-bases-du-PÉI-mai-2014-3.pdf], [https://www.ibo.org/globalassets/publications/ib-learner-profile-fr.pdf].